



SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

Bureau 103 - Immeuble Consulaire du Puy Pinçon – BP 30

19001 TULLE CEDEX

N° SIRET : 512 517 202 00010 – APE : 9104Z

Secrétariat : 06.07.30.40.72 – syndicetetangs19@outlook.fr

www.syndicat-etangs-correziens.fr

CONVENTION DE RESERVATION PUBLICITAIRE SUR LE BULLETIN SEMESTRIEL DU SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

Entre les soussignés :

➤ d'une part,

.....
.....

N° R.C.S....., le souscripteur,

➤ d'autre part,

Le Syndicat des Etangs Corréziens,

Siège social immeuble consulaire du Puy Pinçon - BP 30 - 19001 TULLE CEDEX

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- le souscripteur désigné ci-dessus accepte que l'encart publicitaire qu'il aura joint à la convention ou fait parvenir par courriel soit publié sur le bulletin semestriel du Syndicat des Etangs Corréziens,
- Il s'engage à verser à la première demande du Syndicat la somme correspondant à la formule choisie ci-dessous :

Pour un an (*soit deux insertions. Cochez la case de l'encart choisi*) :

encart de 6cm x 3cm = 90€

encart de 15cm x 10cm = 380€

encart de 6cm x 5cm = 150€

encart de 21cm x 7cm = 500€

Après acceptation de cette réservation par les deux parties concernées, le syndicat fera paraître l'insertion publicitaire si possible sur le prochain bulletin, à défaut sur le bulletin à venir, étant précisé que l'appel de fonds ne pourra intervenir plus de deux mois avant la date de la dite parution.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Date :

Le Syndicat,

Le Souscripteur,